

# **Lettre d'information au partenaire de l'associé de l'apport effectué à la société : Biens propres**

## FICHE D'INFORMATIONS

### **Caractéristiques** :

Expéditeur :	La société en formation
Destinataire :	Le partenaire du co-fondateur lié par un pacte civil de solidarité
Comment expédier :	En recommandé avec demande d'avis de réception
Quand :	Avant la signature des statuts
Usage société :	Un exemplaire est conservé par la société

Lorsqu'un des co-fondateurs est lié par un pacte civil de solidarité, son partenaire doit être informé de l'apport fait à la société.

Cette lettre est établie lorsque l'apport fait par l'associé, est effectué au moyen de deniers ou de biens propres (hors indivision).

Le partenaire averti peut :

- soit confirmer l'origine des biens,
- soit émettre des restrictions sur l'origine des biens apportés par son partenaire.

### **Textes de référence** :

- Code civil : Article 815-3